Nations Unies S/2002/605



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 30 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 27 mai 2002 que j'ai reçue de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-40684 (F) 310502 030602

Annexe

Lettre datée du 27 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

En application de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la SFOR (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Lord **Robertson** of Port Ellen

Pièce jointe

Rapport mensuel sur les opérations de la SFOR à l'intention de l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (1er au 30 avril 2002), un peu plus de 18 400 soldats provenant de tous les États membres de l'OTAN et de 15 pays non membres étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

2. La SFOR continue de contribuer au maintien de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, de surveiller le respect des dispositions par les forces armées des entités, de procéder aux inspections et à la consolidation des sites de stockage d'armes, de fournir un appui aux organisations internationales en activité dans la zone d'opérations, de fournir un appui aux autorités de la Fédération pour la collecte d'armes et de munitions dans le cadre de l'opération Harvest et d'étudier les menaces éventuelles à caractère terroriste dans le pays.

3. La situation générale en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée stable pendant la période considérée. Toutefois, quatre attentats à l'explosif, qui seraient liés au crime organisé, sont à signaler. Le 4 avril, deux voitures, dont l'une appartenait au procureur local, ont explosé à Siroki Brijeg, à l'ouest de Mostar. Le 17 avril, une voiture appartenant à un Serbe de Bosnie a explosé à Banja Luka. Le 18 avril, la voiture du Ministre des finances du canton 8 a explosé dans le village de Studenci.

4. La SFOR a intensifié l'opération Harvest pour la période du 1er avril au 30 juin et travaillera en étroite collaboration avec le Groupe international de police (GIP) et la police locale en vue de ramasser autant d'armes que possible détenues par la population locale. Au cours de la période considérée, 204 armes, 1 445 grenades et mines, 62 711 munitions et 780 kilogrammes d'explosifs ont été saisis.

5. En outre, plusieurs caches d'armes et de munitions ont été découvertes et leur contenu confisqué par la SFOR. C'est ainsi que le 10 avril, 130 grenades de mortier, 96 grenades à fusil M-60 et 72 grenades à main ont été découvertes dans une maison à Belica, à 30 kilomètres à l'est de Mostar. Le 17 avril, une cache contenant 150 mines, 360 détonateurs, 600 pièces de 500 grammes de TNT, 1 800 pièces de 200 grammes de TNT et 750 mètres de fil explosif a été découverte dans la région de Doboj. Par ailleurs, le 24 avril, une grande quantité de munitions a été découverte dans le grenier d'une usine abandonnée à Vrapcici, au nord-est de Mostar. La cache, dont on pense qu'elle a été constituée pendant la guerre, était piégée, ce qui a ralenti l'enlèvement et la confiscation des munitions, dont plus de 4 000 obus de mortier de 120 millimètres, plus de 6 000 fusées explosives et 850 charges propulsives. La SFOR détruit actuellement ces munitions.

Coopération et respect des dispositions par les parties

6. Les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont entrepris des activités normales de formation pendant la période considérée, souscrivant ainsi substantiellement aux dispositions de l'Accord de paix relatives aux questions militaires. Selon le plan de réduction des forces armées mentionné dans le rapport de janvier[1], 2 208 soldats de la Fédération qui ont opté pour un départ volontaire ont remis leurs armes et quitté les forces armées le 1er avril. Le Gouvernement s'est engagé à leur verser leur solde

de cessation de service avant la fin de juin. La SFOR a procédé à une inspection du matériel de défense aérienne à la base aérienne de Zaluzani et à l'atelier de réparation de Kosmos près de Banja Luka le 17 avril afin de vérifier le matériel précédemment inscrit sur la liste comme inconnu. Le matériel en question a été identifié pendant l'inspection.

7. Au cours de la période considérée, les éléments de la SFOR ont inspecté 94 sites de stockage d'armes, dont 36 sites des Serbes de Bosnie, 33 sites bosniens, 11 sites des Croates de Bosnie et 13 sites de la Fédération. Afin de réduire le nombre de sites de stockage d'armes[2], la SFOR a demandé aux forces armées des entités de fournir des informations concernant leurs stocks de vieilles armes et de matériel soumis aux conditions du traité avant le 30 avril. La SFOR autorisera, en donnant son approbation préalable, la vente de ces armes à des pays tiers dans les prochains mois. Toutes les armes non vendues seront détruites.

8. Les éléments de la SFOR ont surveillé 371 activités de formation et de mouvement pendant la période considérée, dont 167 activités des Serbes de Bosnie, 89 activités des Bosniens, 6 activités des Croates de Bosnie et 109 activités de la Fédération.

9. Au total, 545 activités de déminage ont été surveillées au cours de la période considérée : 192 des Serbes de Bosnie, 208 des Bosniens, 116 des Croates de Bosnie et 29 de la Fédération.

Coopération avec les organisations internationales

10. Dans les limites de ses moyens et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales dans la zone d'opérations, notamment à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, au Groupe international de police, au Bureau du Haut Représentant, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

11. Le 15 avril, la SFOR a apporté une assistance au TPIY pour une opération d'exhumation dans la région de Prijedor; les 17 et 18 avril, elle a fourni un appui en matière de sécurité pour la visite du Procureur général du TPIY.

Perspectives

12. On s'attend à ce que la situation générale en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine demeure stable.

Notes

[1] Les effectifs des Forces armées de la Fédération doivent être réduits de 23 000 à 13 000 d'ici à la fin de 2002. Les forces armées de la Republika Srpska doivent réduire leurs effectifs de 9 000 à 6 000 d'ici à la fin de 2003 par des mises en retraite et le non-renouvellement de contrats arrivant à expiration.

[2] Il reste 213 sites de stockage d'armes contre 353 un an auparavant.